

Québec, le 26 septembre 2007

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de son mandat sur la sécurité des greffes de cellules, tissus et organes, le Comité d'hémovigilance du Québec a tenu, en avril dernier, un forum public portant sur la sécurité des banques de tissus humains destinés à la transplantation. La sécurité des greffes de cellules et celle des greffes d'organes n'ont pas été abordées à cette occasion en raison de leur spécificité, tant au niveau organisationnel que de la surveillance des risques ainsi que de la gestion de la traçabilité.

À la lumière de l'information fournie par les experts nationaux et internationaux dans le domaine des banques de tissus humains destinés à la transplantation, les membres du Comité ont délibéré et ont convenu de vous faire les recommandations suivantes :

1) Une organisation centralisée pour assurer l'approvisionnement

Toutes les mesures entourant la qualification du donneur ainsi que le prélèvement, le traitement et le stockage des tissus humains destinés à la transplantation pour en assurer une sécurité maximale sont semblables à celles appliquées pour assurer la sécurité des produits sanguins. En raison de l'expertise qu'Héma-Québec a acquise dans ce domaine et des économies d'échelle possibles, le Comité recommande que cette organisation se voit confier la responsabilité de l'approvisionnement en tissus pour le Québec.

2) Une organisation centralisée au sein du centre hospitalier pour assurer la sécurité

Pour être efficace, la gestion de la traçabilité des tissus destinés à la transplantation et de la surveillance des effets adverses à leur utilisation doit être centralisée au sein du centre hospitalier et un système d'information doit être mis en place à cet effet. Comme la structure actuelle du système du sang a déjà fait la preuve de son efficacité, l'intégration de ces activités au système existant devrait être privilégiée. De plus, le Comité recommande que le nombre nécessaire de postes de professionnels de la santé pour assurer le mandat entourant la biovigilance soit créé dans le système de santé québécois et qu'un programme de formation approprié leur soit offert. Il va sans dire qu'en raison de l'expertise que les chargés de sécurité transfusionnelle ont acquise, leur mandat actuel sur la sécurité du système du sang pourrait être modifié afin d'inclure celui sur la sécurité des greffes de tissus.

3) Un soutien aux professionnels de la santé pour obtenir le consentement libre et éclairé à la greffe de tissus

Au même titre que le consentement à la transfusion et aux autres soins, le consentement libre et éclairé du patient à la greffe de tissus est essentiel. Le Comité recommande que des moyens pour aider les professionnels de la santé à informer adéquatement les patients sur les risques associés à la greffe de tissus afin d'obtenir d'eux un consentement libre et éclairé et de consigner cet acte au dossier soient élaborés et mis à leur disposition. La collaboration des associations médicales concernées sera nécessaire pour favoriser l'adhésion des professionnels à cette démarche.

4) Les ressources adéquates pour assurer la mise en place d'un système sécuritaire

L'instauration d'un système visant à assurer une sécurité maximale aux personnes qui doivent recevoir une greffe de tissus nécessite des ressources humaines, financières et matérielles adéquates. Les établissements devront donc obtenir les moyens pour réaliser ce nouveau mandat, sachant que l'investissement permettra de réduire les risques associés à la greffe de tissus et, de ce fait, d'assurer une meilleure qualité de vie des receveurs, leur permettant ainsi de demeurer actifs dans la société. D'ailleurs, le Règlement de Santé Canada sur la sécurité des cellules, tissus et organes humains destinés à la transplantation sera en vigueur en décembre 2007 et les établissements impliqués devront s'y conformer.

Nous demeurons disponibles pour vous fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait vous être utile et nous espérons que ces recommandations vous aideront à assurer à la population québécoise l'accès à des soins le plus sécuritaire possible en matière de greffes de tissus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel T. Giroux
Vice-président du Comité d'hémovigilance du Québec